

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2003

LE MOT DU PRÉSIDENT :

Monsieur Eric BURLET, chargé de mission, vient de rédiger le compte rendu d'activité de notre syndicat pour l'année 2003. Il est le constat précis du travail du comité syndical et le témoin d'une activité soutenue de tous ses conseillers.

Les événements climatiques de cette année, pluies torrentielles et sécheresse estivale, ont bien entendu fait apparaître la nécessité de notre mission, qui s'annonce complexe et prenante pour nous tous dans l'année 2004.

La prise de conscience de notre rôle et la confiance des administrations à notre égard ont amené une coopération en 2003 qui doit porter ses fruits pour les années à venir. Monsieur le Préfet et ses services ont confirmé notre rôle pour la préparation du Contrat Rivière dans les meilleurs délais possibles.

Certes, tout n'est pas parfait et en particulier, il nous est souvent reproché la complexité des études complémentaires en cours de réalisation au détriment des actions sur le terrain. Un travail d'information est à faire auprès des élus et des populations qui doivent comprendre que la réglementation complexe doit être respectée et que ce travail d'étude, si long soit-il, est le garant de la pertinence des actions à venir. Ce temps d'étude n'est pas du temps perdu.

Obtenir, dans les meilleurs délais, l'agrément définitif de notre projet de contrat de rivière auprès du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse est l'objectif que nous poursuivrons avec constance tout au long de l'année 2004.

Robert VERET

Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ :

L'année 2003 a été une année charnière pour le projet de contrat de rivière du Buëch et de ses affluents. Après plusieurs mois d'attente, le SMIGIBA ou syndicat mixte de gestion intercommunautaire d'entretien du Buëch et de ses affluents, dédié au projet de contrat de rivière, a vu le jour par arrêté interpréfectoral. Cet outil concrétise trois ans de travail initié par le programme LEADER II Buëch-Durance, action "Au Fil de l'Eau". Dès mai 2003, le syndicat s'est doté d'un coordinateur de projet, Eric BURLET, présent depuis le début de l'action LEADER II "au fil de l'eau" et embauché pour trois ans. Le présent compte-rendu expose l'activité générale du syndicat en 2003. Le compte-rendu détaillé des missions d'assistance à maître d'ouvrage est présenté en annexe sous formes de fiches pour chacun des membres du syndicat.

1 GESTION DU SYNDICAT:

MISE EN ROUTE ADMINISTRATIVE:

- ❖ Désignation des délégués: ils sont au nombre de 22;
- ❖ Election du président, du bureau et de la commission d'appel d'offre.

ELABORATION DU BUDGET

- ❖ Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'année 2003 s'élève à 36 000 €;
- ❖ Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 203 500 €.

COMITÉS SYNDICAUX

Le comité syndical s'est réuni 5 fois d'avril à décembre 2003, soit une fois tout les mois et demi, avec une participation moyenne de 16 délégués sur 22 siégeant au comité syndical.

BUREAUX

Le bureau s'est réuni 3 fois en 8 mois.

COMITÉS TECHNIQUES

Deux comités techniques ont été réunis cette année:

- ❖ un premier à destination des directeurs et techniciens des collectivités membres du SMIGIBA;
- ❖ un second à destination des techniciens des administrations partenaires du projet.

RECHERCHE DE SUBVENTION

Le fonctionnement du syndicat est subventionné à hauteur de 80% par l'Union Européenne au titre de l'objectif 2, crédits du FEDER, par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par le Conseil Général des Hautes Alpes.

Dans l'attente du versement des acomptes de ces subventions, afin de disposer d'une trésorerie suffisante pour couvrir les frais de fonctionnement du syndicat, une ligne de trésorerie a été ouverte auprès de l'établissement Dexia.

INSTALLATION DU NOUVEAU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le syndicat s'est doté de moyens informatiques performants et notamment d'une imprimante couleur A3, ce qui le rend autonome pour la création et l'impression de brochures d'information ou l'impression de cartographies liées à la gestion du Buëch.

2 LE PROJET DE CONTRAT DE RIVIÈRE

GÉNÉRALITÉS

L'étape suivant l'agrément provisoire, obtenu en janvier 2001, est la définition du programme d'actions du contrat. Pour cela, **des études dites complémentaires sont nécessaires**. Un certain nombre d'entre elles sont déjà réalisées ou sont en cours de réalisation:

- ❖ Schéma d'aménagement du Grand Buëch , IRAP, sur commande des Communauté des communes du Diois, du Haut Buëch et des Deux Buëch, 2001;
- ❖ Définition des zones urbanisées inondables sur la vallée du Buëch, SIEE et Hydrétudes sur commande de la DDE 05, 2002;
- ❖ Etude du transport solide du Petit Buëch et du Buëch aval, SOGREAH sur commande de la DDE 05, 2001 et 2002;
- ❖ Schéma d'assainissement, réalisés, en cours ou à venir sous peu:
 - des communes de Lus la Croix Haute, Saint Julien, La Faurie, Aspres, Saint Pierre d'Argençon, La Beaume, La Cluse, Montmaur, La Roche des Arnauds, Chanousse, Etoile Saint Cyrice, Sorbiers...;
 - du Syndicat des Eaux Eyguians – Lagrand;
 - des communautés des communes du Serrois, des Baronnie, du Laragnais, du canton de Ribiers, des Deux Buëch.

Pour élaborer le programme d'actions du contrat, il reste à engager les études suivantes:

- ❖ Plan de gestion hydraulique du Petit Buëch, du Buëch aval et de leurs affluents;
- ❖ Plan de gestion des milieux aquatiques;
- ❖ Plan de gestion de la ripisylve;
- ❖ Harmonisation des Etudes complémentaires.

Les marchés publics relatifs à ces études sont engagés. Une partie du travail de l'année 2003 y a été consacrée. Le choix des prestataires sera effectué au début du mois d'avril 2004.

LE COMITÉ DE RIVIÈRE:

Le comité de rivière est le comité de pilotage officiel du contrat. Sa composition a été fixée par arrêté interpréfectoral. Ce comité est chargé de suivre l'avancé du projet et d'émettre des avis techniques.

Il n'a pas été réuni en 2003. Il sera réuni début 2004, afin de donner un avis sur les cahiers des charges des études complémentaires du contrat.

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Au nombre de 4, nécessaires pour définir le programme d'actions du contrat (cf. paragraphe ci-dessus), ces études sont le passage obligé pour aboutir au dossier définitif de contrat de rivière. Elles ont donc été la priorité de travail du syndicat pour l'année 2003.

Sur la base du travail des commissions thématiques et des concertations conduites lors de la mission "valorisation de l'eau", ainsi qu'à partir des connaissances accumulées jusqu'ici, Eric BURLET a rédigé les cahiers des charges de ces études. Ces documents ont été soumis aux administrations compétentes, aux établissements publics partenaires du projet, aux organismes financeurs, aux usagers concernés et aux collectivités membres du SMIGIBA. Ces cahiers des charges ont été approuvés par le comité syndical du SMIGIBA lors de la réunion du 10 octobre 2003.

Le coût total de ces études s'élève à 200 000 €, financé à hauteur de 80% par l'Union Européenne, l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Général. Le montant de l'opération nécessite de procéder à un appel d'offre ouvert pour le recrutement de bureaux d'étude. Cependant, les spécificités des études de définition des plans de gestion des milieux aquatiques et des plans de conservation de la ripisylve ont conduit le comité syndical à conclure deux marchés négociés sans formalités préalables avec la Maison de l'Eau de Barjols et le Conservatoire des espaces Ecologiques

de Provence. Le recrutement des bureaux d'études pour la réalisation du plan de gestion hydraulique et l'harmonisation des études complémentaires est en cours.

DÉFINITION DE LA POSITION SUR LA PROBLÉMATIQUE DU TRANSPORT SOLIDE:

La gestion des alluvions du Buëch est une problématique cruciale de la gestion du cours d'eau. Cette gestion consiste essentiellement en l'extraction à des fins commerciales d'alluvions du Buëch par quatre entreprises, dans le cadre d'autorisations délivrées par l'administration. Des comités de suivi, auxquels participe le SMIGIBA, encadrent l'activité de deux de ces quatre carriers.

Le SMIGIBA a souhaité se positionner officiellement sur ce sujet. Pour ce faire, deux réunions d'information ont rassemblé les conseillers syndicaux. La première réunion a permis au syndicat des carriers ainsi qu'à EDF de présenter leur vision de la problématique. La seconde réunion a été consacrée au point de vue des administrations détentrices de la police de l'eau et en charge du suivi des extractions, DDE et CSP, ainsi qu'à une présentation des études de transport solide par Joëlle NOGUER du cabinet SOGREAH. A l'issue de ces deux réunions et après débat en comité syndical, le SMIGIBA a adopté une position officielle sur le sujet qui sera publié début 2004.

Le SMIGIBA a saisi la DDE des Hautes-Alpes pour obtenir l'extension de l'étude du transport solide au Grand Buëch. La DDE a donné une réponse favorable à cette requête, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires.

PROSPECTIVES

Dans le cadre de la loi sur les risques du 30 juillet 2003, le législateur a ouvert la possibilité d'un transfert de propriété du domaine public de l'Etat vers les collectivités locales. Ce transfert de propriété s'accompagne du transfert des moyens mis en œuvre par l'Etat pour assurer cette gestion et des taxes s'y rattachant, telles les taxes de forage versées par les carriers lors de l'extraction d'alluvions. La possibilité pour le SMIGIBA de solliciter ce transfert est à l'étude.

3 ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS :

- Participation aux réunions locales du contrat de rivière Durance et relations avec le SMAVD ;

SYNDICAT DES EAUX EYGUIANS-LAGRAND

- Réception du schéma directeur d'assainissement ;
- Définition de la mission de maîtrise d'œuvre de protection de la STEP d'Eyguians contre les crues ;
- Définition de la mission de maîtrise des travaux d'assainissement.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES BARONNIES

- Elaboration du schéma directeur d'assainissement ;
- Assistance pour la mise en œuvre du contrat de rivière de l'Eygues.
- Lagrand : expertise et définition d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la protection contre les inondations de la Blaisance ;
- Montjaj : suivi du schéma directeur d'assainissement.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SERROIS

- Suivi de l'étude de protection des berges des décharges de La Bâtie et Serres.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES DEUX BUËCH

- Assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement ;
- Montmaur : assistance technique et administrative pour la maîtrise d'œuvre de la restauration des digues du Villard ;
- La Roche des Arnauds : assistance technique et administrative pour la maîtrise d'œuvre de la restauration des digues du Villard ;
- La Pierre : conseils pour la gestion de l'assainissement autonome ;
- Furmeyer : assistance technique pour une expertise hydraulique ;
- Chabestan : assistance technique pour le dossier de l'érosion de la canalisation d'eau potable.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU HAUT BUËCH

- Communauté des communes : proposition de mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général pour la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve ;
- Saint Julien : restauration hydraulique de la traversée du village + choix maître d'œuvre pour la réalisation de la STEP, dossiers de financement ;
- La Faurie : suivi de la restauration des digues et assistance technique pour l'entretien de l'Aiguebelle ;
- Aspres sur Buëch : élaboration du schéma directeur d'assainissement et aide pour le choix du prestataire ;
- Saint Pierre d'Argençon : assistance technique et administrative pour la protection contre les crues et l'érosion ;
- Aspremont: assistance technique et administrative pour la protection contre les crues et l'érosion .

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DÉVOLUY (LA CLUSE)

- Assistance technique et administrative pour la réfection du franchissement de la Béoux.

LUS LA CROIX HAUTE

- Assistance à maître d'ouvrage pour la gestion hydraulique du cours d'eau.

4 DIVERS

INFORMATION AUPRÈS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Eric BURLET a présenté son travail et l'avancement du projet de contrat de rivière aux conseils communautaires du Petit Buëch, des Deux Buëch et du Serrois.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AUPRÈS DES ÉTUDIANTS DE L'IUP MÉTIERS DE LA MONTAGNE À GAP:

Une demi-journée du mois de décembre a été consacrée à présenter le SMIGIBA et le projet de contrat de rivière auprès de 50 étudiants de l'IUP des Métiers de la Montagne à Gap.

ELABORATION DE PLANS D'ALERTE COMMUNALES

Afin de réagir rapidement et efficacement lors de la survenue de la crue, des plans d'action communaux, basés sur les consignes préfectorales, ont été proposés aux communes traversées par le Buëch. Ces propositions vont être développées et étoffées avec l'appui de la Préfecture, de façon à minimiser les impacts humains et économiques des crues.

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE COMMISSION DE TRANSPORT SOLIDE

Deux réunions en présence de la DDE, du cabinet d'étude SOGREAH, d'EDF et du syndicat des

carriers des Hautes Alpes ont permis aux conseillers syndicaux de se faire un point de vue sur la problématique du transport solide. A la suite de ces réunions, le SMIGIBA a proposé à M. le Préfet des Hautes-Alpes qu'une commission de transport solide soit créée au sein du comité de rivière avec pour mission de définir dans le consensus les orientations concrètes de la gestion du transport solide pour les années à venir.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCIB POUR LA MISE À DISPOSITION D'ERIC BURLET DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE DE L'EYGUES

La Communauté des communes Interdépartementale des Baronnies est impliquée dans le contrat de rivière de l'Eygues. Il n'existe pas sur ce cours d'eau de structure comparable au SMIGIBA, disposant d'un chargé de mission. Chaque collectivité se charge de s'attacher les services d'un référent technique. Pour la CCIB, Eric BURLET est ce référent. Sa mise à disposition est définie par une convention et donne lieu à une participation financière.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ERIC BURLET AUPRÈS DU SIEM

Le Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge a recruté Frédéric MANALT comme chargé de mission. Afin de pouvoir disposer de ses compétences de conduite de chantiers d'entretien des cours d'eau, une convention de mise à disposition réciproque entre le SMIGIBA et le SIEM a été signée. Frédéric interviendra dès début 2004 sur l'entretien de la Blaisance, de Chauranne ou de l'Aiguebelle de Montbrand, alors qu'Eric assistera le SIEM dans la recherche de subventions, le choix de maître d'œuvre et la conduite du projet de contrat de rivière.

LIAISON DDE-DDAF

Le SMIGIBA a été associé aux réflexions et aux actions de la DDE et de la DDAF en ce qui concerne :

- la gestion des risques d'inondation ;
- la gestion des extractions de granulats ;
- la gestion de la sécheresse estivale ;
- les constats de dégâts suite aux crues de l'automne.

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE L'AGENCE DE L'EAU

Le SMIGIBA a participé aux commissions géographiques de l'Agence de l'Eau. Eric BURLET est intervenu comme expert local dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux et des cartes d'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS RRGMA

Ce réseau régional d'assistance aux chargés de missions rivière de la région PACA s'est réuni plusieurs fois cette année, avec notamment comme thèmes de travail : la Directive Cadre Européenne, le suivi des contrats de rivière, l'expertise.

PARTICIPATION AUX COMITÉS SÉCHERESSE :

Le SMIGIBA a été associé aux comités sécheresses qui se sont tenus cet été et est associé à la réflexion sur la gestion de la ressource en eau conduite depuis lors par la DDAF.

PARTICIPATION AU PAYS

Le SMIGIBA est associé aux réunions de travail des techniciens des EPCI constituant le pays sisteronnais.

FORMATION CONTINUE

Eric BURLET a suivi le stage « les marchés publics de travaux » auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale PACA pour vous apporter une aide technique encore plus pointue.